

Règlement intérieur

Association Et si on bougeait

Pour le bon déroulement des cours, il est important de prendre connaissance du règlement intérieur de l'association.

1. Adhésion / Cotisation

- Toute personne adhérente à l'association sera licenciée à la FFEPGV (Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire). Le paiement effectué lors de l'adhésion inclut le montant de la licence.
Le montant de la licence est révisé à chaque saison et ne dépend pas du club.
- La cotisation peut être réglée en espèces, par chèque (5 fois maximum) ou par virement.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical attestant une contre-indication à la pratique sportive, jusqu'à la fin de la saison en cours. Le certificat doit couvrir la période restante de la saison.
- Une séance gratuite est proposée à toute personne souhaitant essayer un cours.

2. Absence de la coach

- Karine étant la seule à assurer tous les cours, en cas d'absence occasionnelle, ceux-ci ne seront ni rattrapés, ni remboursés.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

3. Organisation

- Le vestiaire de la salle Anaïs Chevalier Bouchet étant petit, nous vous demandons de bien vouloir attendre à l'extérieur que les personnes du cours précédents soient sortis ou que Karine vous autorise à entrer.
- Vérifier de ne rien avoir oublié dans les salles avant de partir.
- Veuillez vous munir d'un tapis, d'une bouteille d'eau et de baskets propres pour les cours nécessitant d'être chaussé.

4. Droit à l'image

- Par le présent règlement, j'autorise la diffusion de mon image dans toutes les publications propres à la vie de l'association. J'ai néanmoins la possibilité de sortir du champ de vision le moment voulu.

Nom Prénom

Signature